

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, lundi 5 juillet 2021

L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES SIGNENT UNE CONVENTION POUR FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE L'AGENCE

Ce lundi 5 juillet 2021, une convention partenariale vient d'être signée entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Résolument engagée en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi de ses agents en situation de handicap, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes employait, au 31 décembre 2020, 58 personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

A travers cette première convention FIPHFP, s'étendant sur la période 2021 - 2023, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes vise à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap à l'ARS, à mener une politique globale d'insertion incluant les personnes en situation de handicap et à s'assurer d'une cohérence d'ensemble entre les politiques promues par l'ARS à l'extérieur et la politique de ressources humaines interne.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes se fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2023, un taux d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6,5%.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes entend incarner, pendant les 3 prochaines années son engagement dans une politique volontariste d'emploi des personnes en situation de handicap :

- Engagement de l'agence en faveur du recrutement de nouveaux agents en situation de handicap et maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés de santé sur une période où l'agence est pleinement mobilisée dans la gestion de la crise,
- Cohérence d'ensemble entre les politiques portées par l'ARS en externe en faveur d'une société inclusive, et la politique d'égalité professionnelle mise en œuvre en interne,
- Non stigmatisation avec la volonté de faire avancer l'inclusion de manière générale à l'agence,
- Richesse du plan d'action incluant l'amélioration de l'accessibilité numérique et l'accompagnement à la transition professionnelle en veillant à la compensation du handicap et à la prise en compte des restrictions d'aptitude dans l'accès à la formation, à la mobilité interne et à la promotion
- Participation des représentants du personnel, mais aussi des agents en situation de handicap et de leur manager, experts de leur situation de travail, à la démarche continue d'amélioration de la politique handicap à l'ARS.

Un budget total de plus de **400 000€** sera alloué pour permettre de financer l'ensemble des actions pour le conventionnement 2021-2023 (210 000€ par le FIPHFP, et 190 000€ par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes).

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est la 2^{ème} ARS conventionnée FIPHFP puisque l'ARS Nouvelle Aquitaine a signée, il y a quelques mois, une convention FIPHFP 2021- 2023.



Lyon, le 5 juillet 2021 - Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et Hélène Berenguier, directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

A PROPOS

LE FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : *"il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget"* (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public d'Etat sous tutelle du ministère chargé de la santé. Créée en 2010, l'ARS est issue de la fusion des régions le 1^{er} janvier 2016. En Auvergne-Rhône-Alpes un siège sur deux sites : Clermont-Ferrand et Lyon. Plus de 900 agents travaillent au siège et dans l'une des 12 délégations départementales. L'Agence pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national par le ministère ; elle l'adapte aux spécificités de la région. L'agence organise et répartit les activités de soins hospitalières sur la région, accompagne les professionnels de santé de ville dans leur installation, développe avec les conseils départementaux, des structures et services médico-sociaux et assure la sécurité sanitaire et environnementale et prévient les situations à risque.

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

FIPHFP : Léa Valleix - 06 30 69 50 16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com